

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



De courtes notes pour deux figures tombées dans l'oubli : les frères Brisacier, de Marie-Galante (1878-1934)

Franck Kacy

Numéro 190, septembre–décembre 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1088452ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1088452ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Kacy, F. (2021). De courtes notes pour deux figures tombées dans l'oubli : les frères Brisacier, de Marie-Galante (1878-1934). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (190), 103–112. <https://doi.org/10.7202/1088452ar>

De courtes notes pour deux figures tombées dans l'oubli : les frères Brisacier, de Marie-Galante (1878-1934)¹

Franck KACY²

QUI ÉTAIENT JOSEPH ET RENÉ BRISACIER ?

Louis, Marie, Charles, Victor, Joseph Brisacier était l'aîné des deux frères. Né à Grand-Bourg, le 6 avril 1878, il était le fils de Saint-Laurent Brisacier mais plus connu comme Thurmas Brisacier propriétaire et de Louise, Sincère Servant, âgée de 39 ans et sans profession. Ils étaient alors domiciliés à l'habitation « Ma retraite », à la section de l'usine dans la commune de Grand-Bourg³. D'abord greffier au tribunal de Grande Instance de Marie-Galante vers 1875, Thurmas Brisacier avait par la suite rejoint l'usine de Retz pour embrasser plus tard la profession de comptable.⁴ L'homme était bien connu à Marie-Galante. Depuis, quelques mois après la naissance de leur fils Joseph, la famille Brisacier était frappée par le deuil avec le décès de la mère de famille le 18 janvier 1879.⁵

Par la suite, emboîtant très certainement et assez tôt les pas de son père, en 1901, Joseph Brisacier exerçait déjà, lui aussi, la profession de comptable à l'usine de Grande-Anse. Nous le savons, car c'est en cette qualité qu'il était présenté lors de l'acte de notoriété qui était alors dressé ce 15 mars 1901 chez maître Rousseau, notaire assez récemment installé

1. Rappelons d'emblée le travail conséquent mené sur la famille Brisacier par Bernadette et Philippe Rossignol. ROSSIGNOL (Bernadette) et (Philippe) « La famille Brisacier, de la Gadeloupe à Marie-Galante » dans *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, nouvelle série, n° 1, mis sur le site GHC, le 7 avril 2011, 7 pages. Notre présente contribution mettra en exergue la branche marie-galantaise à travers deux de ses représentants : Joseph et René Brisacier.

2. Professeur certifié d'histoire-géographie.

3. ANOM : Etat civil, commune de Grand-Bourg, registre des naissances, acte n° 44, du 8 avril 1878.

4. ADG : *Le Nouvelliste* du 11 juillet 1919-Rubrique « Echos ».

5. ANOM : Etat civil, commune de Grand-Bourg, registre des décès, acte n° 13, du 19 janvier 1879.

à Grand-Bourg, pour Marie, Antonine Brisacier, sa sœur décédée dans la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 septembre 1896.⁶ Confirmation nous était donnée quelques jours plus tard en cette même étude notariale. Il était de nouveau présenté comme un comptable d'usine. Joseph Brisacier était, en effet, propriétaire d'une maison et d'un terrain situés à Grand-Bourg, place de l'église et qui étaient alors mis en vente et pour lesquels Margueritte, Rose appelée en famille Céline, Larigot se portait acquéreuse. L'affaire s'était conclue contre 1000 francs, somme payée en espèces.⁷

Abrégeons. Bien plus tard, son mariage en 1910, allait de fait confirmer son appartenance au milieu usinier de l'île. Promu directeur d'usine, son épouse n'était, par ailleurs, autre que la fille d'Amedée de Retz et la petite fille de Félix Bon, deux personnalités marquantes de l'Usine à Marie-Galante.⁸ Le premier était le fils du comte Alexandre de Retz, un de ces pionniers du sucre à Marie-Galante depuis la fin du XVIII^e siècle et décédé le 2 juillet 1869⁹, le second comme fondateur de l'usine Desmairs à Saint-Louis en 1864 et disparu en 1877.¹⁰ Faut-il rajouter que ce dernier avait aussi connu un parcours en politique comme maire de la commune de Saint-Louis du 9 novembre 1861 jusqu'à sa révocation en avril 1869.¹¹

Pour sa part, dès 1912, Joseph Brisacier semblait déjà murir le projet d'établir une distillerie à Marie-Galante.¹² Les autorisations étaient en cours. Elles aboutiront officiellement le 16 mai 1913.¹³ En un mot, Joseph Brisacier rejoignait le groupe des distillateurs de l'île. De ce fait, en octobre 1915, il apparaissait en la qualité d'administrateur d'une société dénommée « Société anonyme des rhums de Karukéra » dont le siège social était implanté à Grand-Bourg mais l'unité industrielle située dans la commune de Saint-Louis.¹⁴ Son expérience à la tête des « Rhums Karukéra » aura cependant été d'assez courte durée puisque dès le début des années 1920 la petite distillerie changeait de mains. Elle était dorénavant entre celles de la famille Wachter.¹⁵ La période de l'après-guerre

6. ADG : Minute notariale Rousseau, acte n° 5, du 15 mars 1901 « Notoriété constatant le nombre et la qualité des héritiers de la dame Louise, Marie, Antonine Brisacier, épouse du sieur Flavien, Constant, Ernest, Feuvrier ».

7. ADG : Minute notariale Rousseau, acte n° 8, du 22 mars 1901, « Vente par M. Joseph Brisacier au profit de Mlle Céline Larigot ».

8. ADG : Minute notariale Rousseau, du 9 juin 1910, « contrat de mariage de M. Brisacier Louis, Marie, Charles, Victor, Joseph et de Mademoiselle de Retz, Marie, Joséphine, Louise, Hélène ».

9. ADG : Minute notariale Silvère Boulogne Saint-Villiers, n° 21, du 15 mars 1877 « Notoriété constatant le nombre et la qualité des héritiers de M. Antoine, Alexandre, Arthur de Retz ».

10. ANOM : Etat civil, commune de Saint-Louis, registre des décès, acte n° 58, du 7 août 1877.

11. ADG : Délibération du Conseil privé de la Guadeloupe et Dépendances, n° 5, du 14 avril 1869.

12. ADG : Délibération du Conseil privé de la Guadeloupe et Dépendances, carton 5 K130-133, vol. 3K 131, affaire n° 18, « Propositions aux fins d'établir une distillerie, formulées par le service des contributions indirectes au sieur Brisacier et Cie, du 11 mai 1912 ».

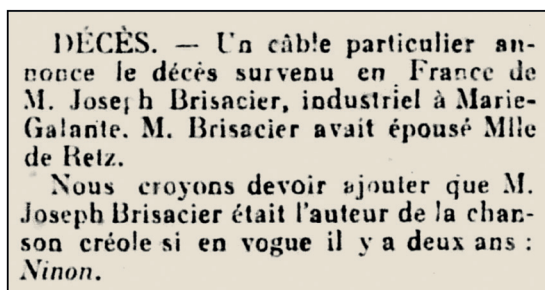
13. ADG : Délibération du Conseil privé de la Guadeloupe et Dépendances, carton 5 K 130-133, vol. 131, affaire n° 8, « Propositions aux fins d'autorisation de distiller formulées par le service des contributions indirectes à M. Brisacier (Joseph) et Lacavé (Théodore), du 16 mai 1913 ».

14. ADG : Délibération du Conseil privé de la Guadeloupe et Dépendances, carton 5 K 130-133, vol. 133, affaire n° 5 « Arrêté substituant « la société des rhums Karukéra à M. Zigault Louis », du 1^{er} octobre 1915.

15. SCNHAKENBOURG (Christian) « Recherches sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie-Galante » dans *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 48-50, 1981, p. 90.

allait le révéler sous un autre jour. Personnellement, l'homme n'avait pas été un acteur du conflit de 1914-1918. Incorporé au bataillon territorial de la Martinique, le 19 janvier 1916, il était au final réformé le jour même.¹⁶ Pourtant, en 1919, la Grande Guerre à peine achevée, Joseph Brisacier était à l'origine du premier monument aux morts érigé à Marie-Galante et dédié aux « poilus » de la commune de Saint-Louis. L'édifice était inauguré le 19 octobre 1919 au cimetière de cette dernière commune.¹⁷ Les jours suivants, Justin Bon¹⁸ saluait de nouveau publiquement l'action du commanditaire de l'ouvrage. En assez peu de mots, les choses étaient dites : « Agréable journée pour la population de Saint-Louis en particulier et celle de Marie-Galante en général. Nous adressons nos meilleures félicitations aux organisateurs de la fête et à M. Joseph Brisacier en particulier qui a eu la généreuse et délicate attention d'ériger un monument commémoratif à la mémoire des enfants de Saint-Louis morts pour la patrie pendant la Grande Guerre ».¹⁹ De la vie publique de Joseph Brisacier, ce sont là les derniers faits dont nous ayons connaissance, jusqu'à son décès à Paris en 1927.

Une disparition dont *Le Nouvelliste* se faisait alors très brièvement l'écho :



DÉCÈS. — Un câble particulier annonce le décès survenu en France de M. Joseph Brisacier, industriel à Marie-Galante. M. Brisacier avait épousé Mlle de Retz.
Nous croyons devoir ajouter que M. Joseph Brisacier était l'auteur de la chanson créole si en vogue il y a deux ans : Ninon.

Illustration 1 : le décès de Joseph Brisacier, une disparition passée presque inaperçue.²⁰

16. ADG : www.archivesguadeloupe.fr/archives-en-ligne-/img-viewer/militaires/1RO43. Registre des matricules militaires, numéro de matricule 179, classe de mobilisation 1898.

17. KACY (Franck) « Expression du patriotisme colonial à Marie-Galante en 1919 : érection du premier monument aux morts de la Guadeloupe » dans Pierre-Yves Le Pogam et Martine Plouvier (dir.), *Commémorer et dénoncer la guerre*, CTHS, Paris, 136^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, édition électronique, 2013.

18. BON (Augustin, Justin) : Marie-Galantais d'adoption, il était né le 13 avril 1883 dans la commune de Port-Louis à la Guadeloupe. Instituteur de profession, c'était une personnalité de tout premier plan dans la société marie-galantaise d'après-guerre. De retour du conflit, il deviendra le premier président de la section des anciens combattants de Grand-Bourg, créée le 10 août 1919. Justin Bon décèdera le 22 décembre 1932 dans la ville de Pointe-à-Pitre.

19. ADG : *La Démocratie Sociale* du 7 décembre 1919, « Lettre de Justin Bon, président de la section des anciens combattants de Grand-Bourg de Marie-Galante, du 1^{er} novembre 1919 ».

20. ADG : *Le Nouvelliste* du 28 avril 1927-

A cet instant, René Brisacier avait 28 ans. Mais qui était-il très précisément ?

Né le 17 septembre 1899 dans la commune de Grand-Bourg, Joseph, Victor, Marie, Alix, René Brisacier était le frère cadet de Joseph Brisacier.²¹ En fait, son demi-frère. Il était le fils de Thurmas Brisacier et de sa nouvelle épouse Marie-Philomène, Marphise Dubois-Beauplan, âgée de 36 ans et sans profession.²² On s'en souvient, sa première épouse, la mère de Joseph était décédée au mois de janvier 1879. Pour ce qui est de Saint-Laurent Brisacier, il était décédé au mois de juillet 1919.²³ Bref, à l'image de son aîné, René Brisacier, homme entreprenant, aura successivement tâté à plusieurs domaines s'impliquant de fait au cœur de la vie publique de l'île. L'année 1920 ouvre la période qui nous est la mieux connue de sa vie. En 1920, c'était déjà un adulte, il avait alors 21 ans. Par exemple, on découvre qu'en 1921, il fondait un cinéma-théâtre à Grand-Bourg. La première représentation était prévue le vendredi saint et son inauguration, le dimanche de pâques.²⁴ Dans le droit fil de cette création, en 1923, avec d'autres partenaires, René Brisacier fondait cette fois une société pour le commerce d'alimentation, d'importation et d'exploitation de tous produits et l'exploitation d'un cinéma et d'un cercle. La raison et la signature sociales étaient « R. Brisacier et Cie » et le siège implanté à l'angle des rues de l'Eglise et Jacob à Grand-Bourg.²⁵ Une société dont nous ignorons tout ou presque sauf que c'est Paul, Félix Bicoto, notaire nouvellement établi en lieu et place d'Hubert Rousseau qui avait traité ce dossier. Mais ce n'est pas tout. Au lendemain du cyclone de 1928, au moment où la question de l'électrification de la colonie y compris dans les « dépendances » se posait de nouveau avec beaucoup d'acuité,²⁶ René Brisacier allait s'inviter sur le sujet. Il allait, en effet, proposer au conseil municipal de Grand-Bourg présidé par Furcie Tirolien un projet de concession pour l'éclairage de la ville de Grand Bourg. René Brisacier agissait alors en la qualité d'ingénieur électricien au nom de la société d'électricité de Grand-Bourg, dont il se présentait comme le directeur, société précisons-le tout de suite, dont les activités nous échappent. Le projet en lui-même semblait bien mené, il s'articulait en 24 articles.²⁷ Par exemple, le troisième précisait quant au choix de l'éclairage : « L'éclairage sera fait par l'électricité à l'aide de lampes à incandescence des modèles les plus parfaits en usage en France. Ces lampes seront placées par les soins du concessionnaire sur les colonnes et consoles de la ville existant actuellement et que le concessionnaire pourra déplacer, mais à ses frais, pour les besoins de la distribution et sur celles que la ville établira par la suite ».

21. ANOM : Etat civil, commune de Grand-Bourg, registre des naissances, acte n° 124, du 20 septembre 1899.

22. ANOM : Etat civil, commune de Grand-Bourg, registre des mariages, acte n °3, du 19 avril 1898.

23. ADG : *Le Nouvelliste* du 11 juillet 1919-Rubrique « Echos ».

24. ADG : *L'Action* du 12 mars 1921-Article « Cinéma et théâtre à la Marie-Galante ».

25. ADG : *Le Nouvelliste* du 20 juillet 1923- Article « Société en commandite simple ».

26. SCHNAKENBOURG (Christian) « Jalons pour une histoire de l'électricité en Guadeloupe (1906-1975) » dans *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 158, 2011, p. 9-89.

27. ADG : Fonds de l'Incendie (INC 120 /2) « Projet de concession pour l'éclairage électrique de la ville de Grand-Bourg établi entre Furcie Tirolien, maire de Grand-Bourg et René Brisacier, au nom de la société d'électricité de Grand-Bourg ».

L'article 6 disait encore à propos des horaires et service de l'éclairage : « Les lampes s'allumeront et s'éteindront de l'usine toutes à la fois et à l'heure convenue. Elles fonctionneront tous les jours de l'année, à partir du coucher du soleil et jusqu'à son lever. Elles devront rester allumées pendant toute la durée de la nuit de façon que la ville ne soit jamais exposée à rester dans l'obscurité plus d'un quart d'heure sans interruption ».

Dans son article 15, il était également prévu à destination des particuliers : « Six mois au plus tard, après l'inauguration de l'éclairage de la ville, le concessionnaire sera tenu de fournir la lumière à tout particulier logé dans l'enceinte du réseau municipal qui lui fera la demande. La lumière devra être fournie dans les trois mois de la demande sans que l'intérêt de l'éclairage de la ville soit diminué. Le courant sera amené gratuitement dans la demeure de tout abonné situé dans le périmètre du réseau municipal ».

Le projet ainsi présenté semblait convaincant au point de susciter quelques approbations et pas des moindres, en l'occurrence celle du chef des travaux en poste à Marie-Galante qui n'hésitait pas à confesser à ce propos :

« A mon avis, M. Brisacier présente toutes les capacités et références nécessaires pour mener à bien cette entreprise, mais ses offres ne peuvent être retenues, avant qu'il n'y ait eu appel à la concurrence ».²⁸

En effet, soumis à l'appréciation du gouverneur de la Guadeloupe et ses dépendances, ce dernier n'allait pas être retenu. Le 6 mars 1931, Furcie Tirolien, le maire de Grand-Bourg était destinataire de la réponse suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Compagnie Guadeloupeenne de Distribution d'énergie électrique s'étant vue attribuer en vertu de son contrat du 8 mai 1929, le monopole de l'éclairage privé et public dans les municipalités de la Guadeloupe et dépendances, aucune suite ne peut être donnée, du moins pour l'instant aux propositions qui vous ont été faites par M. Brisacier ».²⁹

A la vérité, la proposition de René Brisacier était momentanément rejetée, mais au final, elle le sera définitivement. Il en sera ainsi pour plusieurs raisons. En tout premier lieu, Christian Schnakenbourg, cité plus haut, a largement mis en exergue les attermoiments, enjeux économiques et acteurs de l'électrification de la Guadeloupe, au début de ces années 1930 et qui de fait semblait écarter des initiatives locales et privées comme celle de René Brisacier. En second lieu, il en sera encore ainsi puisque fin juin, début juillet 1933, à l'unanimité le conseil municipal de Grand-Bourg autorisait son maire à porter devant les tribunaux le litige qui l'opposait désormais à René Brisacier à propos de la location d'un terrain communal. Même si nous ignorons le fond de l'affaire, nous y voyons toutefois là les signes des relations qui s'étaient fortement dégradées entre les deux parties.³⁰

28. ADG : Fonds de l'Incendie (INC 120 /2) « Lettre du chef de section, service des TP, section de Marie-Galante, n° 29, du 23 février 1931 ».

29. ADG : Fonds de l'Incendie (INC 120/2) « Lettre du gouverneur de la Guadeloupe et dépendances à Furcie Tirolien, maire de la commune de Grand-Bourg, du 6 mars 1931 ».

30. ADG : Fonds de l'Incendie (INC 5/2) « Procès-verbal de la délibération du conseil municipal de Grand-Bourg, réuni en session ordinaire les jeudi 29 juin, dimanche 2 et 9 juillet 1933 » p. 6, 7.

Et enfin, il en sera ainsi également, un peu par la force des choses, d'ailleurs. Malade, René Brisacier décèdera brutalement le 7 juin 1934 à son domicile à la rue Beurenon dans sa commune natale, Grand-Bourg, à l'âge de 35 ans.³¹

CONCLUSION

A la lueur de ce qui précède, Joseph et René Brisacier font indiscutablement partie de ces personnalités bien investies dans la vie publique marie-galantaise jusqu'à ces premières décennies du XX^e siècle. Leur souvenir s'est toutefois peu à peu estompé au fil du temps au point de rejoindre dans l'oubli et l'anonymat, nombres d'autres acteurs de l'époque.

Néanmoins, que retenir de ces deux hommes ?

De Joseph Brisacier, tout d'abord. C'est indiscutablement la référence à l'usine qui s'impose à l'évocation de son nom. Mais bien au-delà, reconnaissans-lui un parcours empreint de grande discrétion mais qui aura laissé quelques traces méconnues, ignorées même mais bien réelles : à commencer par la tombe calvaire devenue depuis, bien loin de sa destination première, la grande croix du cimetière de Saint Louis puis une de ces plus célèbres chansons créoles du patrimoine musical des Antilles françaises du XX^e siècle « Ninon ».³²

Quant à René Brisacier, une image, et un souvenir resteront pour beaucoup de ceux qui l'auront approché et côtoyé tout au long de ces années, soit « un homme de grand cœur et un homme de bien. (...) L'église de Grand-Bourg perd en lui un ami du culte et un artiste divinement inspiré. Le curé de la paroisse se voit privé d'un excellent conseiller pour les œuvres paroissiales, et qui plus est, d'un homme si actif et si bien intentionné, si désintéressé aussi, quand il s'agissait de « payer de sa personne » pour accomplir le dur travail d'assainissement d'esprit et de redressement moral, dont notre ville a besoin. » Ce sont, en tout cas-là, quelques extraits de l'hommage qui lui était solennellement rendu dans le bulletin du diocèse, par le RP Litzler, curé archiprêtre de Grand-Bourg, à l'occasion de son décès en 1934.³³

Le 8 janvier 1939, un hommage public était rendu aux deux hommes par la voix de Constant Triviaux-Frenet, le président de la société de

31. Archives du greffe du tribunal de Pointe-à-Pitre. Etat civil, commune de Grand-Bourg, registre des décès, acte n° 86, année 1934.

32. A ce propos et à en croire Henri Debs producteur et musicien guadeloupéen (1932-2013), une précision s'impose, on le cite : « Joseph Brisacier est l'auteur -compositeur de la célèbre chanson « Ninon » (...) Dans les coulisses, certains disent que la musique est d'Armand Siobud mais la partition musicale de cette œuvre porte uniquement le nom de Brisacier. Il est sûr et certain que la transcription sur partition a été faite pas Siobud » dans DEBS (Henri) *Mémoires et vérités sur la musique aux Antilles, Guadeloupe, Martinique, Haïti, Dominique, histoires vécues*, 2011, p. 105.

33. ADG : *L'Echo de la reine de Guadeloupe*, n° 146, juillet-août 1934. Rubrique « Nécrologie : Monsieur René Brisacier de Grand-Bourg » p. 137.

secours mutuels « Les amis de l'épargne » de Marie-Galante fondée le 16 mars 1913 :

« (...) Il me reste à vous indiquer ce que j'appellerais volontiers les illustrations de Marie-Galante (...) Les frères Brisacier, poètes et peintres de talents peu connus du public, à raison de leur modestie excessive mais dont l'aîné Joseph laissa une chanson créole « Ninon moin aimé vou » qui fit fureur dans les salons antillais et même parisiens ».³⁴

Depuis, la municipalité de Grand-Bourg a également posé un de ces derniers remparts contre l'oubli au cœur du quartier de Grande-Savane : une rue, la rue des frères Brisacier. Elle perpétue à l'épreuve du temps la mémoire des deux hommes, non loin, tout au plus à quelques pas, de la rue Hubert Rousseau, une autre de ces grandes figures du début du XX^e siècle à Marie-Galante.³⁵

34. ADG : *La Voix du peuple de la Guadeloupe*, du (? janvier – 4 février 1939) -Article « Remise de Croix de chevalier du Mérite social, discours prononcé par Constant Triviaux-Frenet, le dimanche 8 janvier 1939 ».

35. KACY (Franck) « Hubert Rousseau, conseiller général de Marie-Galante et maire de Grand-Bourg (1864-1918) dans *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 183, mai-août 2019, p. 63-81.

DOCUMENTS ANNEXES



1919, inauguration du premier monument aux morts de Marie-Galante.³⁶

36. Cette photographie date de 2011, mais voici la description qui était faite de ce monument le samedi 18 octobre 1919, soit à la veille de son inauguration, par le journal *Le Nouvelliste* : « Ce monument a été édifié au cimetière sous la direction de notre ami M. Joseph Réchal, maître maçon. C'est un superbe caveau surmonté d'un marbre portant, gravés à droite et à gauche, cinquante-et-un noms de ceux qui ont donné leur vie à la défense de la France. Le monument entouré de chaînes est surplombé par une croix sur laquelle sera posé un magnifique christ, rappelant l'éternel sacrifice. « Aux morts pour la patrie », telle est l'inscription que porte le monument avec ces deux dates : 1914-1919 avec une oriflamme tricolore ». ADG : *Le Nouvelliste* du 18 octobre 1919-Article « Une fête à Saint-Louis ». Du maître maçon Joseph Réchal, disons brièvement qu'il était originaire de la commune de Trois-Rivières à la Guadeloupe, mais que depuis nombre d'années, il s'était installé à Marie-Galante où il décèdera le 15 septembre 1928, à la rue du presbytère dans la commune de Grand-Bourg, à l'âge de 57 ans. Etait-il une de ces nombreuses victimes de l'ouragan qui venait de dévaster Marie-Galante ?



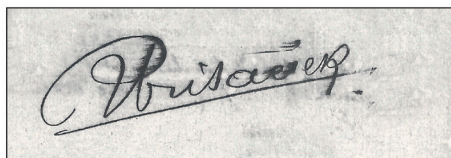
Joseph Brisacier, le commanditaire du premier monument aux morts de Marie-Galante en 1919.³⁷

37. DEBS (Henri) *opus cit*, p. 105.



René BRISACIER
(1899-1934)

René BRISACIER, vers 1930.³⁸



René Brisacier, une petite trace enfouie dans les registres de l'état civil de la commune de Grand-Bourg³⁹

38. GENET (Brigitte), PARISIS (Denise et Henri) *Marie-Galante, terre d'histoire sucrière*, chez les auteurs, 2007, p. 25.

39. Cette petite trace est extraite de l'acte de décès d'Alfred Labor, une de ces nombreuses victimes du passage du cyclone de 1928 à Marie-Galante, décédé sur l'habitation « Maréchal » de Grand-Bourg. René Brisacier, alors âgé de 29 ans, caissier d'usine, était l'unique témoin à se présenter à l'état civil et à déclarer cette disparition ce jeudi 13 septembre 1928. Archives du greffe du tribunal de Pointe-à-Pitre. Etat civil, commune de Grand-Bourg, registre des décès, acte n° 175, du 13 septembre 1928.